



Stokvis Nord Afrique S.A

Prospectus

Augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok

Nombre maximal d'actions à émettre :	8 500 000 Actions
Prix d'émission de l'action :	20,00 MAD/Action
Valeur Nominale :	20,00 MAD/Action
Montant Global de l'Opération :	170 000 000,00 MAD
Période de souscription :	Du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus

ORGANISME CONSEIL	ORGANISME CENTRALISATEUR	ORGANISME CHARGÉ DE L'ENREGISTREMENT
BMCE CAPITAL CONSEIL 	BANK OF AFRICA BMCE GROUP 	BMCE CAPITAL BOURSE 

Visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux

Conformément aux dispositions de la circulaire de l'AMMC prise en application de l'article 5 de la loi n° 44-12 relative à l'appel public à l'épargne et aux informations exigées des personnes morales et organismes faisant appel public à l'épargne, le présent prospectus a été visé par l'AMMC en date du 27/09/2024 sous la référence n° VI/EM/030/2024.

SOMMAIRE

SOMMAIRE	2
ABRÉVIATIONS.....	3
AVERTISSEMENT	4
PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNÉES.....	5
I. LE PRÉSIDENT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE STOKVIS NORD AFRIQUE	6
II. LES COMMISSAIRES AUX COMPTES DE STOKVIS NORD AFRIQUE	7
III. LE CONSEIL JURIDIQUE DE STOKVIS NORD AFRIQUE.....	8
IV. L'ORGANISME CONSEIL DE STOKVIS NORD AFRIQUE.....	9
V. LE RESPONSABLE DE L'INFORMATION ET DE LA COMMUNICATION FINANCIÈRE.....	10
PARTIE II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION.....	11
I. STRUCTURE DE L'OFFRE	12
II. INSTRUMENTS FINANCIERS OFFERTS	12
III. CADRE DE L'OPÉRATION	18
IV. DÉROULEMENT DE L'OPÉRATION.....	26
PARTIE III : BULLETIN DE SOUSCRIPTION	29
I. BULLETIN DE SOUSCRIPTION	30
PARTIE IV : ANNEXES	31
I. STATUTS.....	32
II. RAPPORT FINANCIER ANNUEL	32

ABRÉVIATIONS

AMMC	Autorité Marocaine du Marché des Capitaux
DPS	Droit préférentiel de souscription
P/B	Price to Book
PER	Price Earning Ratio

AVERTISSEMENT

Le visa de l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux (AMMC) n'implique ni approbation de l'opportunité de l'opération ni authentification des informations présentées. Il a été attribué après examen de la pertinence et de la cohérence de l'information donnée dans la perspective de l'opération proposée aux investisseurs.

L'attention de l'investisseur potentiel (Sana Stok) est attirée sur le fait qu'un investissement en instruments financiers comporte des risques.

L'AMMC ne se prononce pas sur l'opportunité de l'opération proposée ni sur la qualité de la situation de l'émetteur. Le visa de l'AMMC ne constitue pas une garantie contre les risques associés à l'émetteur ou aux titres proposés dans le cadre de l'opération objet du présent prospectus.

Ainsi, l'investisseur doit s'assurer, préalablement à la souscription, de sa bonne compréhension de la nature et des caractéristiques des titres offerts, ainsi que de la maîtrise de son exposition aux risques inhérents auxdits titres.

A cette fin, l'investisseur est appelé à :

- Attentivement prendre connaissance de l'ensemble des documents et informations qui lui sont remis, et notamment celles figurant à la section "Facteurs de Risques" ci-après ;
- Consulter, en cas de besoin, tout professionnel compétent en matière d'investissement dans les instruments financiers.

Le présent prospectus ne s'adresse pas aux personnes dont les lois du lieu de résidence n'autorisent pas la participation à l'opération proposée.

Les personnes en la possession desquelles ledit prospectus viendrait à se trouver, sont invitées à s'informer et à respecter la réglementation dont ils dépendent en matière de participation à ce type d'opération.

L'établissement collecteur d'ordres ne proposera les instruments financiers objet du prospectus précité qu'en conformité avec les lois et règlements en vigueur dans tout pays où il fera une telle offre.

Ni l'AMMC ni l'émetteur (Stokvis Nord Afrique) ni l'organisme conseil (BMCE Capital Conseil) n'encourent de responsabilité du fait du non-respect de ces lois ou règlements par le collecteur d'ordres.

PARTIE I : ATTESTATIONS ET COORDONNÉES

I. Le Président du Conseil d'Administration de Stokvis Nord Afrique

1. Identité

Dénomination ou raison sociale :	Stokvis Nord Afrique
Représentant légal :	Monsieur. Abdelkrim RAGHNI
Fonction :	Président du Conseil d'Administration
Adresse :	Lot 17 11 - Zone Industrielle Ouled Salah - BOUSKOURA
Téléphone :	05 22 65 46 00
Télécopie :	05 22 33 45 73
E-mail :	contact@stokvis.ma

2. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok

Le Président du conseil d'administration atteste que les données du présent prospectus dont il assume la responsabilité, sont conformes à la réalité. Elles comprennent toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leurs jugements sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Stokvis Nord Afrique ainsi que les droits rattachés aux titres proposés. Elles ne comportent pas d'omissions de nature à en altérer la portée.

Par ailleurs, il atteste que l'ensemble des données incluses par référence sont toujours valides et qu'aucun événement qui les remettrait en cause n'est intervenu à la date du visa du présent prospectus.

Stokvis Nord Afrique
Abdelkrim RAGHNI
Président

II. Les Commissaires aux Comptes de Stokvis Nord Afrique

1. Identité des commissaires aux comptes

Dénomination ou raison sociale :	El Jerari Audit & Conseil	Cabinet Sebti	Horwath Maroc Audit	HDID & Associés
Représentant légal	M. Mohamed El Jerari	M. Youssef Sebti	M. Adib Benbrahim	M. Mohamed Hdid
Signataire	M. Mohamed El Jerari	M. Youssef Sebti	M. Adib Benbrahim	M. Mohamed Hdid
Fonction :	Associé	Associé Gérant	Directeur Associé	Associé Gérant
Adresse :	18, rue Oumaima Sayeh, Racine – Casablanca	4, Allée des Roseaux – Casablanca	90, Avenue Mehdi Ben Barka, Hay Riad – Rabat	4, Rue Maati Jazouli (Ex rue FRIOL) – Casablanca
Téléphone :	05 22 39 67 00	05 22 39 63 82/83	05 37 77 46 70/71	05 22 39 78 51
Télécopie :	05 22 39 62 01	05 22 39 63 84	05 37 77 46 76	05 22 39 78 52
E-mail :	m.eljerari@eljerariaudit.com	y.sebti@cabinetsebti.com	horwath@horwath.ma	contact@hdid.ma
Date du premier exercice soumis au contrôle	2007	1999	2024	2024
Période auditée	2007-2023	1999-2023	2024 (en cours)	2024 (en cours)
Date d'expiration du mandat	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2023	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2023	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026	AGO appelée à statuer sur l'exercice 2026

2. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok

Nous avons procédé à la vérification des informations comptables et financières contenues dans le présent prospectus en effectuant les diligences nécessaires et compte tenu des dispositions légales et réglementaires en vigueur. Nos diligences ont consisté à nous assurer de la concordance desdites informations avec :

- Les états de synthèse annuels sociaux tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes El Jerari Audit & Conseil et Cabinet Sebti au titre des exercices clos au 31/12/2021, au 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;
- Les états de synthèse annuels consolidés tels qu'audités par les soins des co-commissaires aux comptes El Jerari Audit & Conseil et Cabinet Sebti au titre des exercices clos au 31/12/2021, au 31/12/2022 et au 31/12/2023 ;

Sur la base des diligences ci-dessus, nous n'avons pas d'observation à formuler sur la concordance des informations comptables et financières fournies dans le présent prospectus, avec les états de synthèse précités.

Horwath Maroc Audit
BENBRAHIM Adib
 Directeur Associé

HDID & Associés
HDID Mohamed
 Associé Gérant

III. Le conseil juridique de Stokvis Nord Afrique

3. Identité du conseiller juridique

Dénomination ou raison sociale :	BFF LAW FIRM
Représentant légal :	Fatima-Zahra Fassi-Fihri
Fonction :	Gérant
Adresse :	2 rue Hatimi Angle Roudani, Casablanca
Adresse électronique :	Fatima-zahra@bfflawfirm.com
Téléphone :	00212 661 56 54 62
Télécopie :	NA

4. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok

L'opération, objet du présent prospectus, est conforme aux dispositions statutaires de Stokvis Nord Afrique et à la législation marocaine.

BFF LAW FIRM
Fatima-Zahra Fassi-Fihri
Gérante

IV. L'organisme conseil de Stokvis Nord Afrique

5. Identité du conseiller financier

Dénomination ou raison sociale :	BMCE Capital Conseil
Représentant légal :	Ali Skandre
Fonction :	Directeur Général
Adresse :	63, Boulevard Moulay Youssef – 20 000, Casablanca
Téléphone :	+212 669 18 29 55
Télécopie :	+212 522 43 00 21
E-mail :	a.skandre@bmcek.co.ma

6. Attestation

Objet : Prospectus relatif à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok

Le présent prospectus a été préparé par nos soins et sous notre responsabilité.

Nous attestons avoir effectué les diligences nécessaires pour nous assurer de la sincérité des informations qu'il contient et leur pertinence au regard de l'opération proposée.

Ces diligences ont notamment concerné l'analyse de l'environnement économique et financier de Stokvis Nord Afrique à travers :

- Les requêtes d'informations et d'éléments de compréhension auprès de la direction générale de Stokvis Nord Afrique ;
- L'analyse des comptes sociaux et les comptes consolidés arrêtés au 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ;
- L'analyse des rapports de gestion relatifs au 31 décembre 2021, 31 décembre 2022 et 31 décembre 2023 ;
- La lecture des procès-verbaux du conseil d'administration et des assemblées générales ordinaires et extraordinaires de Stokvis Nord Afrique tenus sur la période [2021 ; 2023] et lors de l'exercice en cours jusqu'à la date du visa ;
- L'analyse des rapports des commissaires aux comptes certifiant les comptes sociaux et les comptes consolidés relatifs aux exercices clos au 31/12/2021, 31/12/2022 et 31/12/2023 ;
- Les rapports spéciaux des commissaires aux comptes relatifs aux conventions réglementées des exercices 2021, 2022 et 2023 ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur la suppression du droit préférentiel de souscription (DPS) ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur la réduction du capital social ;
- Le rapport des commissaires aux comptes sur la certification de l'exactitude du montant des comptes courants d'associé ;
- Les rapports financiers annuels sur les trois derniers exercices.

A notre connaissance, le prospectus contient toutes les informations nécessaires aux investisseurs potentiels pour fonder leur jugement sur le patrimoine, l'activité, la situation financière, les résultats et les perspectives de Stokvis Nord Afrique ainsi que sur les droits rattachés aux titres proposés, il ne comporte d'omissions de nature à en altérer la portée.

Il n'existe aucune relation financière et commerciale entre BMCE Capital Conseil et la société Stokvis Nord Afrique hormis le mandat de conseil qui les lie.

BMCE Capital Conseil
Ali Skandre
 Directeur Général

V. Le responsable de l'information et de la communication financière

Pour toute information et communication financière, prière de contacter :

Nom et prénom	Madame Najat BOUSKRI
Fonction :	Directrice Finance et Support
Adresse :	Lot 17 11 - Zone Industrielle Ouled Salah - BOUSKOURA
Adresse électronique :	nbouskri@stokvis.ma
Téléphone :	05 22 65 46 00
Télécopie :	05 22 33 45 73

PARTIE II : PRÉSENTATION DE L'OPÉRATION

I. Structure de l'offre

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sera réalisée par l'émission de 8 500 000 actions à un prix d'émission de 20,0 MAD, soit à la valeur nominale.

Le montant de cette augmentation de capital sera intégralement souscrit par Sana Stok par compensation de créances liquides et exigibles.

La souscription de Sana Stok donnera lieu dès lors, à une augmentation du capital social avec suppression du DPS d'un montant de 170 000 000,00 MAD entièrement en nominal.

II. Instruments financiers offerts

1. Caractéristiques des actions à émettre

Caractéristiques	
Nature des actions à émettre	Actions Stokvis Nord Afrique, toutes de même catégorie.
Forme juridique	Au porteur, entièrement dématérialisées par inscription en compte chez les intermédiaires financiers habilités et admises aux opérations de Maroclear.
Montant maximum de l'opération	170 000 000,00 MAD. (Soit 48,0% du capital social post-opération)
Nombre maximum d'actions à émettre	8 500 000 actions
Prix d'émission	20,0 MAD par action.
Valeur nominale unitaire	20,0 MAD par action.
Prime d'émission unitaire	0,0 MAD par action.
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre par compensation avec des créances liquides et exigibles de Sana Stok seront entièrement conservées par Sana Stok pendant une durée de deux (2) ans à compter de la réalisation de l'opération.
Date de jouissance des titres	1 ^{er} janvier 2024 ¹
Période de souscription	Du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus.
Négoциabilité des actions	Les actions à émettre, objet du présent prospectus, seront conservées par Sana Stok pendant une durée de deux (2) ans à compter de la réalisation de l'opération et seront librement négociables à la Bourse de Casablanca après la période de deux (2) ans.
Date de cotation des actions	18 octobre 2024
Mode de libération des titres	Conversion de créances liquides et exigibles en actions.
Cotation des actions	Les actions à émettre par compensation avec des créances liquides et exigibles par Sana Stok au titre de la présente augmentation du capital social seront admises en 1 ^{ère} ligne avec les anciennes actions cotées à la Bourse de Casablanca.
Code ISIN²	MA0000012692
Droits attachés aux actions à émettre	Toutes les actions bénéficient des mêmes droits relatifs à la répartition du boni de liquidation. Les actions à émettre auront droit au bénéfice de l'exercice 2024 distribuable en 2025. Chaque action donne droit à un droit de vote lors de la tenue des assemblées. Il n'existe pas d'actions à droit de vote double.
Droit préférentiel de souscription (DPS)	Suppression des droits préférentiels de souscription

¹ Il est à noter que cette date correspond au droit aux dividendes relatifs à l'exercice 2024 distribuables en 2025.

² Le code ISIN présenté est celui de l'action SNA à la valeur nominale 20 MAD/action

▪ **Caractéristiques de cotation des actions**

Date de cotation prévue	18 octobre 2024
Libellé	Stokvis Nord Afrique
Ticker	SNA
Compartiment	Principal B
Secteur d'activité	Distributeurs
Cycle de négociation	Continu
Nombre maximum d'actions à émettre	8 500 000 actions
Ligne de cotation	1 ^{ère} ligne
Etablissement chargé de l'enregistrement de l'opération	BMCE Capital Bourse

2. Eléments d'appréciation du prix de l'offre

1. Valorisation des titres offerts

A. Méthodes de valorisation écartées

a. Méthode des comparables boursiers

La méthode des comparables boursiers est fondée sur la base de la moyenne des multiples des sociétés cotées.

Elle consiste à appliquer aux agrégats financiers de Stokvis Nord Afrique les multiples de valorisation observés sur un échantillon de sociétés comparables cotées dans la Bourse de Casablanca.

Cependant, étant donné que Stokvis Nord Afrique affiche des fonds propres et un résultat net déficitaires au titre de l'exercice 2023, la méthode des comparables boursiers ne peut être appliquée et n'est donc pas retenue pour l'appréciation du prix de l'offre pour l'opération objet du présent prospectus.

b. Méthode des transactions comparables

La méthode des comparables transactionnels repose sur la valorisation de la société par référence à des multiples de valorisation implicites d'un échantillon de transactions intervenues dans le même secteur.

Dans le cas de Stokvis Nord Afrique, cette méthode ne peut s'appliquer car il n'y a pas eu d'opération d'augmentation du capital social réalisée par des sociétés comparables, dans le même contexte de marché et avec des objectifs d'opérations similaires à ceux de Stokvis Nord Afrique pour l'opération objet du présent prospectus.

c. Méthode de l'actualisation des flux futurs (DCF)

La méthode DCF donne une vision dynamique de la valeur d'entreprise, puisqu'elle repose sur les projections de flux et prend en considération les principaux facteurs qui influent sur l'activité, tels que l'évolution de la rentabilité, la cyclicité, la structure financière et le risque intrinsèque.

L'évaluation selon cette méthode respecte les étapes de modélisation des flux de trésorerie futurs (sur la base du plan d'affaires), d'estimation des flux de trésorerie normatifs, la détermination du coût moyen pondéré du capital (CMPC), la détermination de la valeur de l'entreprise, et la détermination de la valeur des fonds propres.

Cette méthode n'a pas été retenue car au vu de la situation déficitaire de la société il est difficile de faire des projections sur l'évolution de l'activité et de la rentabilité de la société ou de définir des flux de trésorerie normatifs fiables.

B. Méthodes de valorisation retenues

a. Opérations sur le capital social Stokvis Nord Afrique au cours de l'exercice 2024 :

L'assemblée générale extraordinaire, tenue en date du 29 juillet 2024, a autorisé une première augmentation de capital social d'un montant de 91 951 500,00 dirhams, par augmentation de la valeur nominale des actions et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 10 MAD à un montant de 20 MAD, et ce, par incorporation de la prime d'émission à hauteur d'un montant de 90 112 470,00 MAD et des réserves à hauteur d'un montant de 1 839 030,00 MAD, et ce afin de porter le montant du capital social à un montant de 183 903 000,00 MAD. **Par conséquent, la nouvelle valeur nominale de 20 MAD/action a été retenue comme valeur de référence pour l'opération objet du présent prospectus.**

b. Méthode des cours moyens pondérés par les volumes (présentée à titre indicatif)

La période d'observation des titres offerts par Stokvis Nord Afrique s'étend du 16/08/2021 au 16/08/2024.

Rappel de la méthodologie

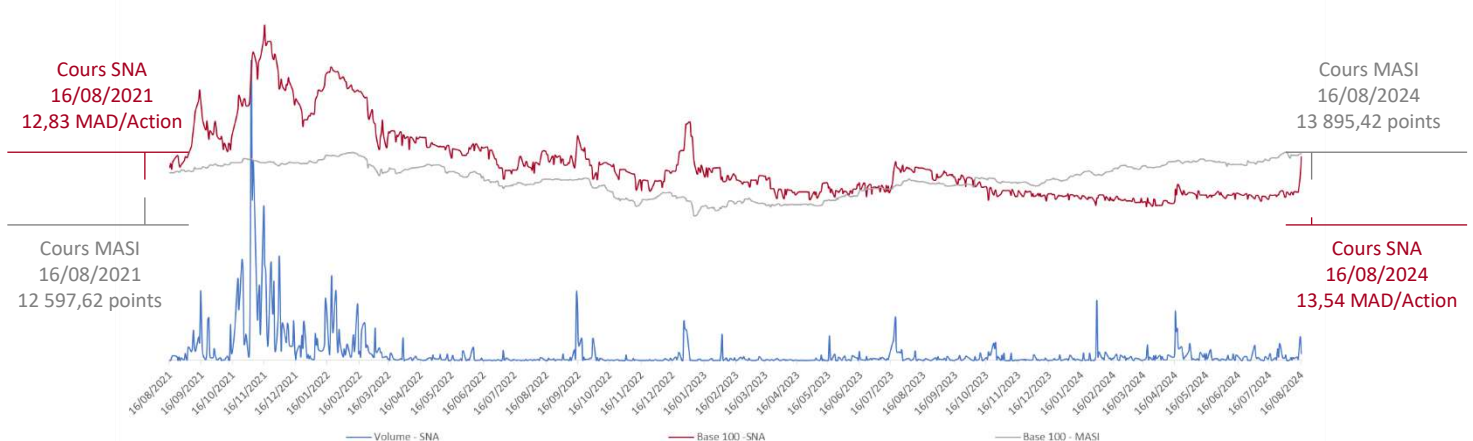
La méthode du cours moyen pondéré par les volumes est une approche intrinsèque qui consiste à retenir comme valeur des fonds propres la capitalisation boursière moyenne de la société pondérée par les volumes échangés sur le marché sur une période significative déterminée.

Le calcul du cours moyen pondéré de l'action Stokvis Nord Afrique a été arrêté au 16/08/2024.

Analyse du cours boursier de Stokvis Nord Afrique

➤ Période d'observation tri-annuelle :

L'évolution du cours du titre Stokvis Nord Afrique, depuis le 16/08/2021, est illustrée par le graphique suivant :



Source : Bourse de Casablanca

Depuis le 16/08/2021, le cours de bourse de Stokvis Nord Afrique a connu une surperformance de 5,53% sur la période étudiée de trois ans.

Le tableau suivant décline les principaux indicateurs de valorisation du titre Stokvis Nord Afrique sur la période d'observation du 16/08/2021 au 16/08/2024 :

Cours spot au 16/08/2024 (MAD/Action)	13,54
Nombre d'actions au 16/08/2024	9 195 150
Capitalisation boursière au 16/08/2024 (MAD)	124 502 331,00
Plus bas cours- 19/03/2024 (MAD/Action)	10,23
Plus haut cours- 16/11/2021 (MAD/Action)	22,29
Volume de transactions – Marché Central (3ans³) en MAD	41 077 865,28

Source : Bourse de Casablanca

Période d'observation annuelle :

	2021 ⁴	2022 ⁵	2023 ⁶	2024 ⁷
Cours plus haut (MAD)	22,29	19,49	15,84	13,54
Cours plus bas (MAD)	11,60	11,25	10,6	10,23
Nombre de titres échangés	1 378 538	653 893	317 781	417 604
Volumes (MAD)	24 556 776,94	10 532 747,29	3 686 833,90	4 562 883,88

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation semestrielle :

	S2 2021	S1 2022	S2 2022	S1 2023	S2 2023	S1 2024
Cours plus haut (MAD)	22,29	19,49	15,71	15,84	13,20	11,69
Cours plus bas (MAD)	12,37	13,00	11,25	10,67	10,60	10,23
Nb de titres échangés	1 229 113	429 150	224 743	109 934	207 847	325 361
Volumes (MAD)	22 580 745,85	7 415 137,88	3 117 609,41	1 252 755,24	2 434 078,66	3 531 654,44

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation trimestrielle :

	T1 2023	T2 2023	T3 2023	T4 2023	T1 2024	T2 2024
Cours plus haut (MAD)	15,84	11,79	13,20	12,08	11,08	11,69
Cours plus bas (MAD)	10,76	10,67	11,14	10,60	10,23	10,30
Nb de titres échangés	46 966	62 968	114 279	93 568	140 639	184 722
Volumes (MAD)	550 876,94	701 878,30	1 409 592,90	1 024 485,76	1 497 782,56	2 033 871,88

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Période d'observation mensuelle :

	Nov-23	Déc-23	Janv-24	Fév-24	Mars-24	Avril-24	Mai-24	Jui-24	Juil-24
Cours plus haut (MAD)	11,36	11,10	11,08	11,00	10,80	11,69	11,27	11,12	11,28
Cours plus bas (MAD)	10,90	10,60	10,31	10,59	10,23	10,30	10,74	10,72	10,58

³ Période observée : du 16/08/2021 au 16/08/2024

⁴ La période d'observation s'étale du 26/04 au 31/12 de l'année.

⁵ La période d'observation s'étale du 03/01 au 30/12 de l'année.

⁶ La période d'observation s'étale du 02/01 au 29/12 de l'année.

⁷ La période d'observation s'étale du 02/01 au 16/08 de l'année.

Nb titres échangés	14 248	15 219	64 646	41 955	34 038	129 614	35 069	20 039	61 746
Volumes (MAD)	158 331,17	165 244,72	685 140,66	451 095,56	361 546,34	1 431 072,46	384 249,33	218 550,09	673 904,09

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Performances boursières (à compter du 16/08/2021) :

A titre indicatif, le tableau suivant présente les performances financières du titre Stokvis Nord Afrique à compter du 16/08/2021 :

Période	Performances
1 mois (du 16/07/2024 au 16/08/2024)	24,22%
3 mois (du 16/05/2024 au 16/08/2024)	23,09%
6 mois (du 16/02/2024 au 16/08/2024)	27,62%
1 an (du 16/08/2023 au 16/08/2024)	6,11%
3 ans (du 16/08/2021 au 16/08/2024)	5,53%

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

➤ Suspension du titre sur les trois derniers exercices :

L'action Stokvis Nord Afrique n'a connu aucune suspension sur les trois derniers exercices (jusqu'au 16/08/2024).

Résultat de l'évaluation par la méthode du cours moyen pondéré par les volumes au 16/08/2024 :

Période	Plus haut (MAD/Action)	Plus bas (MAD/Action)	Volume (MAD)	Quantité échangée (Action)	CMP ⁸ (MAD/Action)	Valorisation (MAD) ⁹
1 mois (du 16/07/2024 au 16/08/2024)	13,54	10,86	733 483,77	64 684	11,34	104 268 339,74
3 mois (du 16/05/2024 au 16/08/2024)	13,54	10,58	1 459 158,51	131 373	11,11	102 130 432,99
6 mois (du 16/02/2024 au 16/08/2024)	13,54	10,23	3 599 097,82	327 092	11,00	101 177 174,37
1 an (du 16/08/2023 au 16/08/2024)	13,54	10,23	5 887 901,35	536 210	10,98	100 968 158,18
3 ans (du 16/08/2021 au 16/08/2024)	22,29	10,23	41 077 865,28	2 595 949	15,82	145 502 524,48

Source : BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

Sur la base de l'analyse du cours de bourse de Stokvis Nord Afrique et compte tenu de la faible liquidité du titre, il a été jugé pertinent de retenir la valeur nominale du titre comme référentiel pour la valorisation des fonds propres. Ce choix se justifie par le fait que, en l'absence d'un volume d'échanges suffisant sur le marché, la valeur boursière actuelle ne reflète pas nécessairement la véritable valeur économique de Stokvis Nord Afrique. De plus, le cours oscille globalement autour de la valeur nominale, cependant la faible liquidité du titre peut entraîner des fluctuations de cours qui ne sont pas

⁸ CMP : Cours moyen pondéré par les volumes (Volume/quantité échangée)

⁹ Valorisation = Cours moyens pondéré par les volumes * Nb d'action Stokvis Nord Afrique

représentatives de la performance réelle de Stokvis Nord Afrique, ce qui rend la valeur nominale un indicateur plus stable et fiable pour cette évaluation.

C. Prix des titres offerts :

Détermination du prix de souscription :

Conformément à l'article 186 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, telle que modifiée et complétée, l'Assemblée Générale Extraordinaire réunie en date du 29 juillet 2024 a conféré tous les pouvoirs au Conseil d'administration afin de fixer les modalités de l'augmentation de capital social par compensation de créances liquides et exigibles de Sana Stok.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire du 29 juillet 2024, le Conseil d'Administration réuni en date du 18 septembre 2024 a fixé le prix de souscription des actions à 20 dirhams par action.

Le Conseil d'Administration réuni en date du 18 septembre 2024 a pris acte que Sana Stok s'engage à garder les titres objet de l'opération pendant une période de 2 ans à compter de sa réalisation.

Le tableau qui suit affiche une synthèse des différentes méthodes de valorisation :

Éléments de valorisation	
Valeur nominale <i>13 août 2024 – augmentation de la valeur nominale des actions existantes (la portant de 10 MAD à 20 MAD)</i>	20,00
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Méthode des cours moyens pondérés par les volumes 1 mois <i>(Présentée à titre indicatif)</i>	11,34
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Méthode des cours moyens pondérés par les volumes 3 mois <i>(Présentée à titre indicatif)</i>	11,11
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Méthode des cours moyens pondérés par les volumes 6 mois <i>(Présentée à titre indicatif)</i>	11,00
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Méthode des cours moyens pondérés par les volumes 1 an <i>(Présentée à titre indicatif)</i>	10,98
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Méthode des cours moyens pondérés par les volumes 3 ans <i>(Présentée à titre indicatif)</i>	15,82
Valorisation induite par action – (MAD/Action)	
Prix de souscription (MAD/Action)	20,00 MAD

Source: BMCE Capital Conseil sur la base des données de la Bourse de Casablanca

2. Facteurs de risque liés aux instruments financiers offerts

A. Le risque de liquidité du titre :

Le souscripteur aux actions de Stokvis Nord Afrique peut être soumis à un risque de liquidité du titre sur le marché boursier. En effet, d'une part, le souscripteur s'engage à conserver ses titres pour une période minimale de 24 mois, et d'autre part, en fonction des conditions du marché et du prix de vente, la liquidité du titre peut se trouver momentanément affectée. Un actionnaire souhaitant ainsi vendre rapidement sa participation dans Stokvis Nord Afrique pourrait, dans certaines conditions, voir sa liquidité réduite.

Cependant, l'opération, objet du présent prospectus, vise à renforcer les fonds propres de Stokvis Nord Afrique, ce qui pourrait accroître l'attractivité de l'action et, par conséquent, améliorer sa liquidité sur le marché.

Par ailleurs, le nombre de titres constituant le flottant au 13 juin 2024¹⁰ (1 150 864 actions soit 12,52% du capital social de Stokvis Nord Afrique) permet d'assurer une certaine liquidité du titre et de réduire ce risque financier.

B. Le risque de volatilité du titre :

L'action Stokvis étant cotée à la Bourse de Casablanca, elle répond aux règles de l'offre et de la demande pour déterminer la valeur de cotation. Le cours des actions est en grande partie déterminé par les perspectives de profits futurs des sociétés cotées anticipées par les investisseurs. Ainsi, en fonction de l'appréciation du titre chez les investisseurs, celui-ci peut subir des fluctuations importantes en fonction de plusieurs paramètres (annonces, communiqué des résultats, perspectives, stratégie de développement, etc.). Ainsi, l'investisseur peut voir son titre se déprécier comme s'apprécier sur le marché boursier marocain.

C. Le risque de perte de valeur de l'investissement

L'investisseur – actionnaire dans le titre Stokvis Nord Afrique, comme tout actionnaire dans une société (cotée ou non cotée) encourt un risque de perte d'une partie (voir de la totalité) de son investissement. Il s'agit d'un risque inhérent à sa situation d'actionnaire, si l'évolution du cours n'est pas favorable.

III. Cadre de l'opération

3. Cadre général de l'opération

Compte-tenu des pertes constatées et en raison de l'existence d'une prime d'émission et de réserves, le conseil d'administration, tenu en date du 27 juin 2024 a décidé de proposer à l'assemblée générale extraordinaire de procéder à une première augmentation de capital social d'un montant de 91 951 500,00 MAD, par augmentation de la valeur nominale des actions et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 10 MAD à un montant de 20 MAD, et ce, par incorporation de la prime d'émission à hauteur d'un montant de 90 112 470,00 MAD et des réserves à hauteur d'un montant de 1 839 030,00 MAD, et ce afin de porter le montant du capital social à un montant de 183 903 000,00 MAD.

Sous réserve de la réalisation de la première augmentation de capital, le conseil d'administration, décide d'également proposer à l'assemblée générale extraordinaire de la Société de procéder à une augmentation du capital social de la Société d'un montant maximal de 170 000 000,00 MAD par émission de 8 500 000 actions, au maximum, d'une valeur nominale de 20 dirhams chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Sana Stok, sans prime d'émission, et par compensation du compte courant de Sana Stok à hauteur d'un montant maximal de 170 000 000,00 MAD. Cette deuxième augmentation de capital sera réalisée sous la condition suspensive de la réalisation de la première augmentation de capital.

Enfin, sous réserve de la réalisation de la première augmentation de capital et de la deuxième augmentation de capital, le conseil d'administration décide de proposer à l'assemblée générale extraordinaire de procéder à une réduction de capital social de la Société motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale des actions, d'un montant maximal de 176 951 500,00 MAD, et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 20 MAD à un montant de 10 MAD par action. La réduction de capital sera réalisée sous la condition suspensive de la réalisation de la première augmentation de capital et de la deuxième augmentation de capital.

Cette réduction du capital social de la Société permettra de faire en sorte que la situation nette de la Société ne soit pas inférieure au quart du capital social tel que prévu par l'article 357 de la loi 17-95 relative à la société anonyme.

¹⁰ Dernier indicateur publié sur le site de la Bourse de Casablanca au 13/06/2024

L'assemblée générale extraordinaire des actionnaires, en date du 29 juillet 2024, après avoir pris connaissance des rapports du conseil d'administration et après en avoir délibéré, autorise la réalisation d'une première augmentation de capital social d'un montant de 91 951 500,00 dirhams, par augmentation de la valeur nominale des actions de 10 MAD à 20 MAD, et ce, par incorporation de la prime d'émission à hauteur d'un montant de 90 112 470,00 MAD et des réserves à hauteur d'un montant de 1 839 030,00 MAD, et ce afin de porter le montant du capital social à un montant de 183 903 000,00 MAD.

L'assemblée générale extraordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration, décide de déléguer les pouvoirs nécessaires au conseil d'administration à l'effet d'arrêter les modalités définitives de réalisation de la première augmentation de capital et de constater la réalisation effective de la première augmentation de capital. Le conseil d'administration pourra notamment :

- Constater la libération et la réalisation définitive de la première augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires ;
- Constater et procéder à la modification corrélative des statuts, suite à la réalisation définitive de la première augmentation de capital ;
- Et plus généralement, prendre toutes dispositions et mesures utiles et effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de la première augmentation du capital social.

L'assemblée générale extraordinaire, en date du 29 juillet 2024, a pris connaissance du rapport de certification des commissaires aux comptes de l'exactitude de l'arrêté de la créance de Sana Stok. En leur qualité de commissaires aux comptes de la Société Stokvis Nord Afrique S.A, et en exécution de leur mission prévue à l'article 199 de la loi n° 17-95 telle que modifiée et complétée, les commissaires aux comptes ont présenté leur rapport sur l'arrêté des créances liquides et exigibles de Sana Stok établi en date du 30 juin 2024 et ont certifiés l'exactitude de l'arrêté de compte établi par le conseil d'administration qui s'élève à 199 000 000,00 MAD.

L'assemblée générale extraordinaire, après lecture du rapport du conseil d'administration, du rapport de certification de l'exactitude de l'arrêté de créance de Sana Stok et du rapport spécial du commissaire aux comptes sur la proposition de suppression du droit préférentiel de souscription, a également autorisé la réalisation de la deuxième augmentation du capital social de la Société d'un montant maximal de 170 000 000,00 MAD par émission de 8 500 000 actions, au maximum, d'une valeur nominale de 20 dirhams chacune, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit de Sana Stok, sans prime d'émission, et par compensation du compte courant de Sana Stok à hauteur d'un montant maximal de 170 000 000,00 MAD. Cette deuxième augmentation de capital sera réalisée sous la condition suspensive de la réalisation de la première augmentation de capital.

Les actions seront, dès leur création, complètement assimilées aux actions anciennes, jouiront des mêmes droits et seront soumises à toutes les dispositions des statuts et aux décisions des assemblées générales.

Les souscriptions seront reçues selon les modalités arrêtées par le conseil d'administration.

L'assemblée générale extraordinaire délègue au conseil d'administration les pouvoirs nécessaires à l'effet d'arrêter les modalités définitives de réalisation de la deuxième augmentation de capital et de constater la réalisation effective de la deuxième augmentation de capital, notamment ce qui suit :

- Modifier les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites ;
- Constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires ;
- Constater et procéder à la modification corrélative des statuts, suite à la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;

→ Et plus généralement, prendre toutes dispositions et mesures utiles et effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de la deuxième augmentation du capital social.

Enfin, l'assemblée générale extraordinaire, en date du 29 juillet 2024, a pris connaissance du rapport spécial des commissaires aux comptes sur la réduction du capital. En leur qualité de commissaires aux comptes de la Société et en exécution de la mission prévue à l'article 211 de la loi 17-95 telle que modifiée et complétée, en cas de réduction du capital, se sont assurés que la réduction ne ramenait pas le montant du capital, ou la valeur nominale des actions à des valeurs inférieures au minimum légal ou réglementaire et que l'égalité des actionnaires avait été respectée. Ils ont également précisé qu'ils n'avaient aucune observation à formuler sur les causes et conditions de cette opération qui réduira le capital de 353 903 000,00 MAD à 176 951 500,00 MAD.

Ainsi, l'assemblée générale extraordinaire a également décidé de procéder à une réduction de capital social de la Société motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale des actions, d'un montant maximal de 176 951 500,00 MAD, et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 20 MAD à un montant de 10 MAD par action. La réduction de capital sera réalisée par absorption du report à nouveau négatif à hauteur d'un montant maximal de 176 951 500,00 MAD.

La Réduction de Capital sera réalisée sous la condition suspensive de la réalisation de la Première Augmentation de Capital et de la Deuxième Augmentation de Capital.

L'Assemblée Générale Extraordinaire délègue au Conseil d'Administration les modalités de réalisation de la réduction de capital et de constatation de la réalisation effective de la réduction de capital.

Conformément aux pouvoirs qui lui ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juillet 2024, le Conseil d'Administration du 13 août 2024 a pris les résolutions suivantes :

- Compte-tenu de la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2024, décidant l'incorporation de la prime d'émission à hauteur d'un montant de 90.112.470,00 MAD et des réserves à hauteur d'un montant de 1.839.030,00 MAD au capital social, constate la réalisation effective d'une augmentation de capital social d'un montant de 91.951.500 dirhams, par augmentation de la valeur nominale des actions et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 10 MAD à un montant de 20 MAD, et ce afin de porter le montant du capital social à un montant de 183.903.000,00 MAD.

En conséquence, la Première Augmentation de Capital est définitivement réalisée.

- Compte-tenu de la réalisation effective de la Première Augmentation de Capital et de la délégation octroyée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 juillet 2024 aux termes de laquelle le Conseil est autorisé à procéder à la modification corrélative des statuts suite à la réalisation définitive de la Première Augmentation de Capital, le Conseil modifie l'article 6 (Capital social) des statuts de la façon suivante :

« Le capital social est fixé à la somme de cent quatre-vingt-trois million neuf cent trois mille dirhams (183.903.000 MAD) divisé en neuf million cent quatre-vingt-quinze mille cent cinquante (9.195.150) actions d'une seule catégorie d'une valeur nominale de vingt dirhams (20 MAD) chacune. »

De plus, conformément aux pouvoirs qui leur ont été conférés par l'Assemblée Générale Extraordinaire en date du 29 juillet 2024, les Conseils d'Administration tenus en date du 18 et 26 septembre 2024 ont pris les résolutions suivantes :

Le conseil, compte-tenu de :

- la résolution prise par l'assemblée générale extraordinaire en date du 29 juillet 2024, décidant la Deuxième Augmentation de Capital ; et
- la délégation octroyée par l'assemblée générale extraordinaire tenue en date du 29 juillet 2024 aux termes de laquelle le Conseil est autorisé notamment à :

- modifier les dates d'ouverture et de clôture de la souscription, clore par anticipation la souscription dès que toutes les actions auront été souscrites ;
 - constater la souscription, la libération et la réalisation définitive de l'augmentation de capital décidée par l'assemblée générale des actionnaires ;
 - constater et procéder à la modification corrélative des statuts, suite à la réalisation définitive de l'augmentation de capital ;
 - et, plus généralement, prendre toutes dispositions et mesures utiles et effectuer toutes formalités nécessaires à la réalisation définitive de l'augmentation de capital susvisée.
- la volonté de Sana Stok de souscrire à 8.500 000 actions soit le montant maximal décidé par l'Assemblée générale extraordinaire atteignant 170.000.000 de dirhams ;
 - l'engagement de Sana Stok de conservation des titres objet de la Deuxième Augmentation de Capital pendant une durée de deux (2) ans à compter de la réalisation de la Deuxième Augmentation de Capital ;

décide de fixer les caractéristiques, les modalités de réalisation de la Deuxième Augmentation du Capital conformément à ce qui figure ci-dessous :

Montant total de l'opération	170 000 000,00 dirhams
Capital social avant l'opération	183 903 000,00 dirhams
Capital social post opération	353 903 000,00 dirhams
Prime d'émission	0,00 dirhams
Nombre d'actions à créer	8 500 000 actions
Valeur nominale des actions	20 dirhams
Prix d'émission des actions	20 dirhams
Libération des actions à émettre	Les actions à émettre par compensation avec des créances liquides et exigibles de Sana Stok - à savoir une partie du compte courant de Sana Stok détenu dans les livres de la Société - seront entièrement conservées par Sana Stok pendant une durée de deux (2) ans à compter de la réalisation de l'opération.
Période de souscription	Du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus
Date de cotation des actions	18 octobre 2024
Date de jouissance des actions	1 ^{er} janvier 2024
Admission des actions	En 1 ^{ère} ligne
Droit préférentiel de souscription (DPS)	Suppression des droits préférentiels de souscription

4. Objectifs de l'opération

À travers cette opération, la société Stokvis Nord Afrique vise à atteindre les objectifs suivants :

- Permettre aux actionnaires historiques de consolider leur participation dans le capital de la société ;

- Absorber les pertes antérieures ;
- Favoriser le renforcement des fonds propres de la société.

5. Intentions de participation à l'opération

A la connaissance du management de Stokvis Nord Afrique, le principal actionnaire de la société à savoir Sana Stok, investisseur qualifié par l'AMMC, conformément aux dispositions de l'article 1.30 de la circulaire 03/19, a l'intention de participer intégralement à l'augmentation de capital social qui lui est réservée par compensation de son compte courant à hauteur d'un montant maximum de 170 000 000,00 dirhams, objet du présent prospectus.

6. Investisseurs visés par l'opération

L'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, est réservée à l'actionnaire principal Sana Stok. L'actionnaire Sana Stok est invité à remettre au collecteur d'ordre de souscription, du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à sa disposition et annexé au présent prospectus.

Sana Stok est une société de prise de participation dans des sociétés industrielles ou commerciales. Elle s'occupe notamment de l'administration, l'accompagnement, le conseil et la gestion de ces participations. Ainsi, Sana Stok entretient une relation de gestion et de suivi de participation avec Stokvis Nord Afrique.

Ci-dessous quelques chiffres clés de Sana Stok relatifs à aux exercices 2021, 2022 et 2023 :

Agrégat (en MAD)	2021	2022	2023
Chiffre d'affaires	-	-	-
Résultat d'Exploitation	-21 238,54	-23 341,85	-22 926,92
Résultat Net	24 591 441,82	-6 148 041,60	-23 378 062,00
Synergies éventuelles (présentes ou futures) et relations entretenues avec Stokvis Nord Afrique	Lien capitalistique. Gestion et suivi de la participation.		

Source : Sana Stok

7. Impacts de l'opération

A. Impact de l'opération sur les fonds propres sociaux :

Suite à l'augmentation du capital social, objet du présent prospectus, et sous l'hypothèse de souscription du montant global de l'Opération, les capitaux propres de Stokvis Nord Afrique se présenteront comme suit :

En MAD	Situation avant l'opération	Impact de la 1 ^{ère} augmentation de capital social	Impact de la 2 ^{ème} augmentation de capital social	Impact de la réduction de capital social	Situation après l'opération
Nombre d'actions	9 195 150	-	+ 8 500 000	-	17 695 150
Valeur nominale ¹¹	10	+10	-	-10	10
Capital social	91 951 500,00	+ 91 951 500,00	+ 170 000 000,00	- 176 951 500,00	176 951 500,00
Prime d'émission	90 112 470,00	-90 112 470,00	-	-	0
Réserve légale	9 195 150,00	-	-	-	9 195 150,00

¹¹ Valeur nominale par action en MAD

Autres réserves	5 079 426,00	-1 839 030,00	-	-	3 240 396,00
Report à nouveau	-201 270 999,28	-	-	+176 951 500,00	-24 319 499,28
Résultat net de l'exercice	-102 693 733,25	-	-	-	-102 693 733,25
Fonds propres	-107 626 186,53 ¹²	- 107 626 186,53	62 373 813,47	62 373 813,47	62 373 813,47
Situation nette/ Capital social	-117,0%	-58,5%	17,6%	35,2%	35,2%

Source: Stokvis Nord Afrique

B. Impact de l'opération sur les fonds propres consolidés :

Suite à l'augmentation du capital social de Stokvis Nord Afrique, objet du présent prospectus, et sous l'hypothèse de souscription du montant global de l'Opération, les capitaux propres consolidés de Stokvis Nord Afrique se présenteront comme suit :

En MAD	Situation avant l'opération	Impact de la 1 ^{ère} augmentation de capital social	Impact de la 2 ^{ème} augmentation de capital social	Impact de la réduction de capital social	Situation après l'opération
Nombre d'actions	9 195 150	-	+ 8 500 000	-	17 695 150
Valeur nominale ¹³	10	+10	-	-10	10
Capital social	91 951 500,00	+ 91 951 500,00	+ 170 000 000,00	- 176 951 500,00	176 951 500,00
Prime d'émission	90 112 470,00	-90 112 470,00	-	-	0
Réserve légale	9 195 150,00	-	-	-	9 195 150,00
Réserves consolidées	-384 770 452,15	-1 839 030,00	-	+176 951 500,00	-209 657 982,15
Résultat net de l'exercice	-128 198 989,36	-	-	-	-128 198 989,36
Fonds propres consolidés	-321 710 321,51 ¹⁴	-321 710 321,51	-151 710 321,51	-151 710 321,51	-151 710 321,51

Source: Stokvis Nord Afrique

C. Impact de l'opération sur l'actionnariat :

L'augmentation du capital social par compensation de comptes courants réservé à Sana Stok, objet du présent prospectus, a été précédée d'une première augmentation de capital social¹⁵ d'un montant de 91 951 500,00 dirhams, par augmentation de la valeur nominale des actions et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 10 MAD à un montant de 20 MAD, et ce, par incorporation de la prime d'émission à hauteur d'un montant de 90 112 470,00 MAD et des réserves à hauteur d'un montant de 1 839 030,00 MAD, et ce afin de porter le montant du capital social à un montant de 183 903 000,00 MAD. Suite à cette première augmentation du capital social, l'actionnariat de Stokvis Nord Afrique se présentera comme suit :

¹² Fonds propres sociaux au 31/12/2023

¹³ Valeur nominale par action en MAD

¹⁴ Fonds propres consolidés au 31/12/2023

¹⁵ L'admission en bourse des actions à valeur nominale de 20 MAD sera effectuée en date du 04 octobre 2024

Actionnaires	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Sana Stok	4 614 959,00	50,19%
Sanlam Assurance	3 034 748,00	33,00%
Stokvis Nord Afrique (auto-détenues)	394 579,00	4,29%
Flottant	1 150 864,00	12,52%
Total	9 195 150,00	100,00%

Source : Stokvis Nord Afrique

Suite à l'augmentation du capital social par compensation de comptes courants réservée à Sana Stok, objet du présent prospectus, l'actionnariat de Stokvis Nord Afrique se présentera comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Sana Stok	13 114 959,00	74,12%
Sanlam Assurance	3 034 748,00	17,15%
Stokvis Nord Afrique (auto-détenues)	394 579,00	2,23%
Flottant	1 150 864,00	6,50%
Total	17 695 150,00	100,00%

Source : Stokvis Nord Afrique

L'augmentation du capital social par compensation de comptes courants réservée à Sana Stok, objet du présent prospectus, sera suivie d'une réduction de capital social de la Société motivée par des pertes, par réduction de la valeur nominale des actions, d'un montant de 176 951 500,00 MAD, et faisant passer la valeur nominale des actions d'un montant de 20 MAD à un montant de 10 MAD par action. L'actionnariat de Stokvis Nord Afrique se présentera comme suit :

Actionnaires	Nombre d'action	% du capital et des droits de vote
Sana Stok	13 114 959,00	74,12%
Sanlam Assurance	3 034 748,00	17,15%
Stokvis Nord Afrique (auto-détenues)	394 579,00	2,23%
Flottant	1 150 864,00	6,50%
Total	17 695 150,00	100,00%

Source : Stokvis Nord Afrique

Il est à noter que Sana Stok s'engage à conserver les titres objet de l'opération d'augmentation du capital social par compensation de comptes courants réservés à Sana Stok pendant une durée de deux ans à compter de la réalisation de l'Opération.

L'impact de la première augmentation du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital est repris dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nb d'actions détenues pré opération	% du capital et des droits de vote actuels	Nb d'action détenues post opération	% du capital et des droits de vote post opération	Dilution en pbs
Actionnaire Minoritaire	91 951	1,00%	91 951	1,00%	0 pbs

Source : Stokvis Nord Afrique

L'impact de la deuxième augmentation du capital social, objet du présent prospectus, sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital initial avant la première augmentation du capital est repris dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Nb d'actions détenues pré opération	% du capital et des droits de vote actuels	Nb d'action détenues post opération	% du capital et des droits de vote post opération	Dilution en pbs
Actionnaire Minoritaire	91 951	1,00%	91 951	0,52%	48,0 pbs

Source : Stokvis Nord Afrique

L'impact de la réduction du capital social sur un actionnaire minoritaire détenant 1% du capital avant les augmentations du capital est repris dans le tableau ci-dessous :

Actionnaires	Détention actuelle	% du capital et des droits de vote actuels	Nb d'action détenues post opération	% du capital et des droits de vote post opération	Dilution en pbs
Actionnaire Minoritaire	91 951	0,52%	91 951	0,52%	0 pbs

Source : Stokvis Nord Afrique

D. Impact de l'opération sur la gouvernance :

L'opération d'augmentation de capital n'aura aucun impact sur la gouvernance de Stokvis Nord Afrique.

E. Impact sur les orientations stratégiques de Stokvis Nord Afrique et ses perspectives :

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est destinée à l'actionnaire principal de Stokvis Nord Afrique, Sana Stok, celle-ci n'a pas d'impact sur la stratégie et les perspectives portés par les actionnaires de référence.

F. Impact de l'opération sur l'endettement :

Dans la mesure où l'opération, objet du présent prospectus, est une augmentation de capital, elle n'a aucun impact sur l'endettement de Stokvis Nord Afrique.

8. Frais liés à l'opération

Les frais de l'opération sont estimés à environ 0,6% du montant de l'opération. Ces frais comprennent notamment les commissions/honoraires :

- Les frais légaux de l'augmentation du capital social ;
- Le conseil financier de Stokvis Nord Afrique ;
- Le conseil juridique de Stokvis Nord Afrique ;
- Le teneur de compte ;
- Les frais de courtage ;
- La communication ;
- La commission relative à l'Autorité Marocaine du Marché des Capitaux ;
- Le dépositaire central, Maroclear ;

- La Bourse de Casablanca, côté émetteur et souscripteur.

IV. Déroulement de l'opération

1. Calendrier de l'opération

Le calendrier de l'augmentation du capital social sur Stokvis Nord Afrique, par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok, se présente ainsi :

Etapas	Dates
1 Emission par la Bourse de Casablanca de l'avis d'approbation de l'opération d'augmentation de capital par compensation de créances	27/09/2024
2 Visa du prospectus relatif à l'opération par l'AMMC Réception par la Bourse de Casablanca du prospectus	27/09/2024
3 Publication d'un communiqué de presse par Stokvis Nord Afrique relatif au visa du prospectus dans un journal d'annonces légales	30/09/2024
4 Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'opération d'augmentation de capital par compensation de créances Publication par la Bourse de Casablanca de l'avis relatif à l'opération de réduction de capital de la valeur nominale de 20 MAD à 10 MAD	04/10/2024
5 Ouverture de la Période de souscription de l'augmentation de capital par compensation de créances	11/10/2024
6 Clôture de la Période de souscription de l'augmentation de capital par compensation de créances	14/10/2024
7 Tenue du conseil d'administration devant ratifier l'augmentation de capital par compensation de créances et la réduction du capital	15/10/2024
8 Réception par la Bourse de Casablanca avant 10H du procès-verbal du Conseil d'Administration ayant ratifié l'augmentation de capital par compensation de créances, la réduction du capital et des résultats de l'opération	16/10/2024
9 Livraison des actions nouvelles	18/10/2024
10 Enregistrement en Bourse de l'augmentation du capital par compensation de créances	18/10/2024
11 Admission des actions nouvelles	18/10/2024
12 Publication par la Bourse de Casablanca des résultats de l'augmentation du capital par compensation de créances	18/10/2024
13 Publication des résultats de l'augmentation du capital par Stokvis Nord Afrique dans un journal d'annonces légales	18/10/2024
14 Echange des anciennes actions à valeur nominale 20 MAD/actions par des actions nouvelles à valeur nominale 10 MAD/action	21/10/2024
15 Admission des nouvelles actions à valeur nominale 10 MAD/actions	21/10/2024

2. Conseiller financier et intermédiaires financiers

Type d'intermédiaires financiers	Nom	Adresse
Conseiller financier et coordinateur global	BMCE Capital Conseil	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Organisme Centralisateur de l'opération	Bank Of Africa	140, Avenue Hassan II, Casablanca
Société chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca - côté émetteur	BMCE Capital Bourse	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Société chargée de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca - côté souscripteur	BMCE Capital Bourse	63, Bd Moulay Youssef, Casablanca
Collecteurs d'ordres de souscription	Bank Of Africa	140, Avenue Hassan II, Casablanca

Il n'existe aucun lien capitalistique entre Stokvis Nord Afrique et les intermédiaires financiers BMCE Capital Conseil, Bank of Africa et BMCE Capital Bourse.

3. Modalités de souscription

A. Période de souscription à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok :

L'actionnaire Sana Stok est invité à remettre à son teneur de comptes du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus, un bulletin de souscription conforme au modèle mis à sa disposition et annexé au présent prospectus. L'ordre de souscription est irrévocable après clôture de la Période de souscription de l'augmentation du capital social par compensation de compte courant d'associé.

B. Identification des souscripteurs :

Sana Stok, unique investisseur ciblé par l'opération d'augmentation du capital social objet du présent prospectus, devra justifier de sa qualité d'investisseur qualifié auprès du collecteur d'ordres.

Le collecteur d'ordres devra vérifier l'identité du souscripteur à travers son registre de commerce, et vérifier le montant des comptes courants à travers le rapport des CAC relatif à la certification de l'exactitude de la créance de Sana Stok.

4. Modalités de traitement des ordres

Le souscripteur, Sana Stok, ne pourra effectuer sa souscription qu'auprès de son teneur de compte.

Le bulletin de souscription sera signé par le souscripteur ou son mandataire et horodatés par l'organisme collecteur des souscriptions.

Dans le cas où la souscription ne répond pas aux conditions susmentionnées, celle-ci sera frappée de nullité contre accusé de réception. L'ordre de souscription est irrévocable après la clôture de la Période de souscription de l'augmentation du capital social par compensation de compte courant d'associé.

Sana Stok est invité à remettre à son teneur de compte, du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus avant 17h00, un bulletin de souscription conforme au modèle annexé au présent prospectus. Le bulletin de souscription peut être révoqué à tout moment jusqu'à la fin de la Période de souscription.

5. Modalités de centralisation, de couverture des souscriptions et d'enregistrement de l'opération

En tant qu'organisme centralisateur des ordres de souscriptions, Bank of Africa recueillera auprès du teneur de comptes habilité, le bulletin de souscription renseigné et lié à l'opération d'augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok.

Le bulletin de souscription doit être remis au centralisateur au plus tard le 14 octobre 2024 avant 17h30.

▪ **Versement des souscriptions :**

La commission d'admission des titres (côté émetteur) sera à la charge de l'émetteur.

La commission d'admission des titres¹⁶ (côté souscripteur) est facturée au souscripteur par le dépositaire et doit être versée au centralisateur au plus tard à la date de clôture de la période de souscription.

Il est à noter que le centralisateur procédera au versement de la commission d'admission des titres à la société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération.

▪ **Société de bourse chargée de l'enregistrement de l'opération :**

L'organisme chargé de l'enregistrement de l'opération à la Bourse de Casablanca est BMCE Capital Bourse. L'enregistrement de l'opération en bourse s'opérera le 18 octobre 2024.

Le prix d'enregistrement correspond au prix de souscription tel que fixé dans le cadre de cette opération, soit 20,0 MAD par action.

▪ **Modalités de publication des résultats de l'opération :**

La publication des résultats de l'opération sera opérée par la Bourse de Casablanca le 18 octobre 2024. L'émetteur publiera également les résultats de l'opération dans un journal d'annonces légales le 18 octobre 2024.

▪ **Modalités de livraison des titres émis dans le cadre de l'opération envisagée :**

La livraison des titres, objet de la présente opération sera opérée en date du 18 octobre 2024.

¹⁶y compris la TVA correspondante de 10%

PARTIE III : BULLETIN DE SOUSCRIPTION

I. Bulletin de souscription

Bulletin de souscription à l'augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok d'un montant de 170 000 000,00 MAD

(Période de souscription de l'augmentation de capital par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok : du 11 octobre au 14 octobre 2024 inclus)

Dénomination ou Raison sociale :

Catégorie :

Siège social :

Nationalité :

Numéro et nature du document exigé :

Adresse :

Téléphone :

Fax :

Signataire et fonction

Titulaire : du compte Titres numéro :

..... du compte Espèces
numéro :

Auprès de mon établissement teneur de compte suivant :

Après avoir pris connaissance des conditions d'émission des actions Stokvis Nord Afrique énoncées dans le Prospectus visé par l'AMMC sous la référence n° VI/EM/030/2024 en date du 27/09/2024.

Déclare / Déclarons :

- Reconnaiss avoir été pleinement informé des conditions d'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles réservée à Sana Stok, décidée par l'Assemblée Générale Extraordinaire tenue le 29 juillet 2024 ;
- Reconnaiss avoir pris connaissance du prospectus relatif à l'augmentation du capital social par compensation de créances liquides et exigibles sur Stokvis Nord Afrique réservée à Sana Stok telle que visé par l'AMMC ;
- Déclare par la présente opter pour la conversion de mon compte courant d'un montant de 170 000 000,00 MAD en 8 500 000 actions ;
- Reconnaiss avoir pris connaissance que le prix d'émission des actions attribuées est fixé à 20,0 MAD.

A, le

Signature précédée des mentions « lu et approuvé »

Signature et Cachet du client

- **Bulletin de souscription à retourner à votre teneur de compte complet et signé au plus tard le 14 octobre 2024 avant 17h00.**

Avertissement :

« L'attention du souscripteur est attirée sur le fait que tout investissement en instrument financier comporte des risques et que la valeur de l'investissement est susceptible d'évoluer à la hausse comme à la baisse, sous l'influence des facteurs internes ou externes à l'émetteur.

Le souscripteur reconnaît avoir lu le prospectus relatif à l'opération visé par l'AMMC et déclare adhérer à l'ensemble des règles et conditions de l'offre qui y sont présentées ».

PARTIE IV : ANNEXES

I. Statuts

[Statuts Stokvis Nord Afrique](#)

II. Rapport financier annuel

2023 : [Rapport annuel 2023](#)

2022 : [Rapport annuel 2022](#)

2021 : [Rapport annuel 2021](#)